

GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU : COMMENT ANIMER LE DIALOGUE TERRITORIAL ?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par le Parlement et le Conseil européens, et le SDAGE, s'imposent à tous les programmes « eau » et nécessitent, désormais, une approche concertée des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur le terrain, ce travail de concertation avec les acteurs se joue à l'échelle des bassins versants, dans le cadre des SAGE, et des contrats territoriaux.

Ce contexte amène les animateurs et les techniciens en charge des programmes de gestion de l'eau à mettre en place des démarches de concertation entre des acteurs aux intérêts différents sur un même territoire :

- ✓ *conduire avec ces divers acteurs un diagnostic partagé de la situation observée sur le territoire,*
- ✓ *animer un dialogue : les faire travailler ensemble au regard d'objectifs communs d'intérêt général, les faire participer à une gestion commune des ressources de leur territoire.*

La posture et les pratiques professionnelles des animateurs et techniciens s'en trouvent modifiées, faisant d'eux des « animateurs-médiateurs » incontournables de ce dialogue territorial.

Cette formation vous propose de découvrir les principes du dialogue territorial et les techniques pour mettre en œuvre des actions de concertation sur vos territoires d'intervention.

Les objectifs de la formation

- **Identifier comment concevoir un dispositif de dialogue territorial** : Identifier les principaux éléments d'une démarche de dialogue territorial : les principes, les étapes du processus, l'organisation des acteurs concernés.
- **Etre en mesure d'animer le travail collectif** : Découvrir et s'approprier des méthodes de travail permettant à un groupe d'acteurs de s'accorder sur un projet commun : faciliter la compréhension mutuelle des besoins, au sein d'un groupe d'acteurs du territoire dont les intérêts divergent, notamment par les techniques de l'écoute active.
- **Identifier le rôle de l'animateur dans un processus de dialogue territorial** : posture, fonctions, légitimité.

A qui s'adresse cette formation ?

La formation s'adresse aux salariés des structures compétentes dans le domaine de l'eau en charge de la préparation et de la conduite de « programme eau », et en particulier aux techniciens de rivières et animateurs (SAGE, contrats territoriaux, programmes re-sources...), et par extension aux techniciens des organismes consulaires et aux salariés d'associations.

Exemple de témoignages des participants à la première session de formation réalisée en 2010 sur les bassins de la Vienne, de la Gartempe et du Clain sur le département de la Vienne :

« L'évolution des politiques de l'eau oblige à traiter des sujets multithématiques de plus en plus complexes. Seul un travail de médiation et de concertation entre les divers acteurs permet de mener à bien ce type de projets multithématiques au regard d'objectifs d'intérêts généraux, notamment ceux de la DCE. »

« La formation met à disposition une boîte à outils de la médiation. Elle permet d'identifier les différentes instances et étapes d'un processus de concertation, d'acquérir les techniques d'une écoute active aidant à comprendre les positions de chacun et analyser leurs besoins, d'appréhender la gestion des conflits. »

« Les modalités pédagogiques utilisées, jeux de rôle, mises en situation, aident à l'appropriation du contenu de la formation et à faire le parallèle avec nos réalités de terrain. »

Les participants à ces sessions de formation se réunissent aujourd'hui dans le cadre d'un réseau d'échanges de pratiques et d'expériences dans le domaine du dialogue territorial.

Organisation

**6 journées de formation
échelonnées de février à juin
2016**

Module 1 : 11/12 février 2016

**Module 2 : 31 mars et 1^{er} avril
2016**

Module 3 : 30 et 31 mai 2016

Qu'est-ce que le dialogue territorial ? A quoi ça sert ? Définitions, enjeux, objectifs.

Les bases du dialogue territorial : les principes de la négociation raisonnée et des approches participatives.

Le diagnostic initial : identification des acteurs et de leurs préoccupations. Les conditions nécessaires au dialogue : reconnaissance et compréhension mutuelle.

Elaboration d'un dispositif de dialogue territorial : définition d'un cadre général d'action, création d'instances de dialogue et de décision ; liens avec la population et avec les experts.

Conception des réunions de dialogue territorial : planification des temps forts du travail collectif : de la présentation initiale à la recherche de solutions.

Animation des réunions de dialogue territorial : écoute active et régulation des échanges : techniques et outils au service de l'animateur.

Le positionnement de l'animateur : fonctions de l'animateur, évolution de sa légitimité, rapports avec les différents acteurs (commanditaires, partenaires, décideurs...).

Coût de la formation

Le coût pédagogique de cette formation est pris en charge intégralement par les partenaires financiers.

Cependant, restent à la charge des participants leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Modalités d'inscription

**Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint
au plus tard le 22 janvier 2016.**

Un courrier de confirmation vous parviendra en retour
vous précisant tous les renseignements pratiques nécessaires.

La formation se déroulera à Rochefort (Charente Maritime) dans les locaux du forum des marais atlantique

Pour toute information complémentaire, contactez :

Raoul GIRAND : 05 49 09 92 10

Avec le soutien financier de



Formation Animer le dialogue territorial

NOM et Prénom :

STRUCTURE :

Fonction ou qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :**Courriel (obligatoire):**

Les séquences de formation auront lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

- Je m'inscris à la formation « Animer le dialogue territorial »
(11/12 février 2016; 31 mars et 1er avril 2016; 30 et 31 mai 2016)

Suite à la réception de votre inscription, vous recevrez un courrier de confirmation, et un plan d'accès.
Précisez l'adresse à laquelle vous envoyer les courriers (si différentes de celle ci-dessus) :

.....
.....
.....

- **Bulletin à retourner pour le 22 janvier 2016**

par courrier :

Ifrée – 405 route de Prissé La Charrière, Carrefour de la Canauderie

79360 VILLIERS-EN-BOIS

ou par courriel : raoul.girand@ifree.asso.fr